











# Bordereau de signature

020/CA Rapport relatif au principe de la création d'un  
Etablissement Public Interdepartemental d'Incendie et de Secours  
(EPIDIS)

Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	23/03/2017	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	23/03/2017	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	24/03/2017	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	04/04/2017	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçue (Date: 2017-04-04)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : mercredi 5 avril 2017 (2017-04-05)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 04/04/2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 17 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept du mois de mars, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'Etat-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

M. Jean-Michel MOUGARD, Préfet du Tarn,  
Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet,  
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,  
M. Vincent LELONG, payeur départemental,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,  
Méd LCL Thierry MICHEL, représentant du médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

**Présents :**

**Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Jacques THOUROUDE, Marc COUSINIE.  
Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

**Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, CNE Jean-Jacques DARGET, SGT Nicolas SERRES (suppléant du SCH Julien DURAND), CNE Mohamed BOURAHLA.

**Absents excusés :**

MM. Éric GUILLAUMIN, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, CPL Julien ESTIVALS, CNE Jean-Marc RAYNAL.

**Départ en cours de séance :** M. Jean-Michel BOUAT (après le vote du rapport n°017/CA).

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 5.

Date de la convocation : 6 mars 2017.

~~~~~  
**RAPPORT N°020/CA - 03/17**

**OBJET : Adhésion de principe à l'Établissement Public Interdépartemental d'Incendie et de Secours (EPIDIS) d'Occitanie**

Depuis plusieurs années, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), soucieux de maîtriser au mieux leurs dépenses, ont engagé une démarche de mutualisation dans de nombreux domaines. Il peut désormais s'avérer opportun de franchir une nouvelle étape en s'inscrivant dans l'objectif de création d'un Établissement Public InterDépartemental d'Incendie et de Secours (EPIDIS), conformément aux dispositions de l'article L.1424-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans cette perspective, il convient de rappeler les valeurs, qui animent les SDIS de la région d'Occitanie, que sont le respect de l'égalité de tous et la concertation, tout en recherchant l'efficacité via leur collaboration et leurs partenariats.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

**"Acquitté en PREFECTURE le:" 04/04/2017**

Pour mémoire, l'article L1424-52 du CGCT prévoit que l'EPIDIS peut exercer les compétences et attributions suivantes :

- l'expérimentation, l'acquisition, la location et la gestion d'équipements et matériels, ainsi que la constitution d'un groupement de commandes afin de coordonner et de grouper les achats ;
- la formation des sapeurs-pompiers des différents personnels des SDIS en particulier les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en liaison avec les organismes compétents en la matière ;
- la prise en charge des dépenses afférentes aux opérations de secours dans les conditions fixées par l'article L. 742-11 du code de la sécurité intérieure ;
- l'information et la sensibilisation du public aux risques affectant la sécurité des personnes et des biens ;
- la réalisation d'études et de recherches.

Les compétences socles de l'EPIDIS proposées lors de sa création pourraient être :

- la santé et la qualité de vie en Activité ;
- les missions des Agents Chargés de la Fonction d'Inspection en santé et sécurité.

Ont été évoquées également :

- le secrétariat des commissions de réforme ;
- le secrétariat instructeur des comités médicaux ;

compétences que le SDIS du Tarn ne retiendra pas au regard de son adhésion au CDG81 pour la prise en charge de ces deux points.

Au-delà, des compétences socles envisagées pour répondre à un besoin nouveau et pour une mise en œuvre facilitée, des compétences optionnelles pourraient être proposées en développant des informations, des savoirs et des connaissances dans le domaine de la formation, de la recherche, des nouvelles technologies et de l'information et la sensibilisation de la population.

Considérant l'intérêt que peut représenter pour le SDIS du Tarn, l'adhésion à cet EPIDIS, et

- vu l'avis du CCDSPV en date 8 mars 2017,

- vu l'avis de la CATSIS en date du 9 mars 2017,

- vu l'avis du CT en date du 10 mars 2017,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'adhésion de principe du SDIS du Tarn à l'EPIDIS d'Occitanie ;
- d'autoriser le Président à compléter et signer toutes les formalités nécessaires en vue de cette adhésion.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

**La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.**

**Date de publication : 05/04/2017**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

**"Acquitté en PREFECTURE le:" 04/04/2017**